

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

adoption

Question écrite n° 34934

#### Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de cinquante familles françaises qui se trouvent actuellement bloquées dans la dernière étape de leurs démarches d'adoption d'un enfant au Vietnam. L'origine de cette situation est la suspension unilatérale par le Gouvernement français des procédures d'adoption entre la France et le Vietnam. Pourtant, ces familles, s'étant vu confier au mois de mai ou juin dernier un enfant par les services sociaux vietnamiens, sont parties au Vietnam avec l'aval des autorités françaises. Ainsi, un courrier du ministère des affaires étrangères leur stipulait qu'elles pouvaient « mener à terme leurs procédures d'adoption ». Or elles se trouvent bloquées au Vietnam depuis le mois de mai, séparées de leurs proches et vivant des situations de plus en plus insupportables tant du point de vue matériel, professionnel que psychologique. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures que compte prendre le Gouvernement pour débloquer cette douloureuse situation et permettre à ces familles françaises de rentrer en France avec leur enfant dans les meilleurs délais.

### Texte de la réponse

Les adoptions d'enfants au Vietnam par des ressortissants français ont pris ces dernières années une ampleur considérable, au point qu'elles représentaient à elles seules le tiers des adoptions réalisées à l'étranger. Les autorités françaises et vietnamiennes compétentes ont jugé que les garanties essentielles qui doivent être accordées aux enfants comme aux familles n'étaient plus assurées dans un grand nombre de cas. Pour mettre fin à des dérives nombreuses, l'autorité centrale pour l'adoption internationale a recommandé la suspension provisoire des procédures d'adoption entre la France et le Vietnam jusqu'à conclusion d'un accord de coopération entre les deux pays. Cependant, les procédures engagées par les adoptants arrivés sur le sol vietnamien avant le 9 mai 1999 ne devaient pas être affectées par la mesure de suspension. La majorité des dossiers en cours à la date de la mesure de suspension (environ 220) a ainsi pu être menée à terme auprès des autorités compétentes vietnamiennes. Toutefois, cinquante dossiers sont restés en suspens à Ho Chi Minh-Ville. En effet, suite à la publication d'un décret du Premier ministre vietnamien donnant pour instruction à ses services de ne plus diligenter à compter du 20 mai les procédures d'adoption pour les ressortissants français, un certain nombre de familles adoptantes ont rencontré beaucoup de difficultés pour déposer leurs dossiers. Notre ambassade à Hanoi et le consulat général à Ho Chi Minh-Ville, sur instruction du Gouvernement, ont effectué de très nombreuses démarches auprès des autorités vietnamiennes. Le ministre des affaires étrangères est intervenu personnellement auprès du vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères vietnamien par lettre en date du 31 août. Le Président de la République, en marge du sommet de la francophonie de Moncton (3-5 septembre) ainsi que le ministre délégué à la coopération et à la francophonie, à Paris le 7 septembre, se sont également entretenus à ce sujet avec Mme Binh, vice-président du Vietnam. Le Premier ministre vietnamien a donné des instructions ont été suivies d'effet : au 4 octobre, quarante-huit familles avaient signé les procès-verbaux de remise des enfants et quarante-cinq pouvaient déjà rentrer en France avec leurs enfants. Les cas des familles dont les dossiers étaient bloqués en raison de la mesure de suspension du gouvernement sont donc résolus à Ho Chi Minh-Ville. D'autres procédures sont toujours en suspens au Vietnam : depuis plusieurs

mois, voire plusieurs années, une vingtaine de dossiers sont suspendus à la demande des autorités vietnamiennes de trois provinces (Soc Trang, Kon Tum et Thai Binh). Pour l'avenir, le Gouvernement souhaite la reprise des adoptions au Vietnam le plus rapidement possible, dès lors que toutes les garanties nécessaires auront été prises pour empêcher les graves dérives constatées antérieurement. C'est donc dans cet esprit que la première session de négociation de la convention franco-vietnamienne relative à la coopération en matière d'adoption s'est déroulée à Hanoi du 28 au 30 juin. Une seconde session devrait se tenir fin octobre à Paris. Lorsqu'un accord sera conclu avec les autorités vietnamiennes, les adoptions pourront donc reprendre, sur une base nouvelle et assainie, pour le bien des enfants et des familles adoptantes.

#### Données clés

Auteur: M. Jacques Le Nay

Circonscription: Morbihan (6e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 34934

Rubrique: Famille

Ministère interrogé : affaires étrangères Ministère attributaire : affaires étrangères

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 20 septembre 1999, page 5436 **Réponse publiée le :** 8 novembre 1999, page 6408